

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 23 (1986)  
**Heft:** 813

**Artikel:** Libérer le futur  
**Autor:** Raffestin, Claude  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1022801>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Libérer le futur

Il y a quelques jours un quotidien genevois titrait sa manchette «Les cent jours du Conseil d'Etat». Expression imagée mais peut-être inadaptée dans un système comme le nôtre où les échelles du temps n'ont pas la même signification qu'ailleurs. Serait-ce à cause des trois nouveaux conseillers d'Etat qui doivent donner des preuves de leur savoir-faire politique?

Je l'ignore, mais je ne crois pas que l'on puisse et même qu'il faille attendre des prises de position et des décisions nouvelles après 100 jours. Gouverner c'est prévoir, dit-on! Alors rendons justice au Gouvernement car à tous les niveaux, dans tous les départements, il y a, pour autant que je puisse en juger, prévision. Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Qu'on se rassure, je ne suis pas en train de jouer les thuriféraires d'un Conseil d'Etat qui n'a que faire de ma caution. Bien au contraire, je veux attirer l'attention sur la nature et la qualité de la prévision actuelle. D'une part, elle est sectorielle et procède le plus souvent par le prolongement d'une tendance conditionnée par l'évolution démographique et, d'autre part, elle «fige» des comportements passés susceptibles de se modifier dans le futur.

En d'autres termes, la prévision ne s'appuie pas sur une réflexion prospective; elle ignore les scénarios qui mettent en scène des situations différentes de celles du passé et qui prennent en compte et intègrent une information nouvelle dont la probabilité actuelle est faible mais dont la signification future pourrait être considérable.

Aux dernières élections, le thème «halte au développement» a rencontré un écho certain dans plusieurs milieux politiques. Les autorités se doivent de répondre à cette préoccupation d'une partie non négligeable de la population. Il faut donc s'interro-

ger sur la nature du développement souhaité car ce n'est pas le développement en soi qui est mis en cause, mais le type de développement que Genève a connu jusqu'à maintenant. Pour répondre à cette demande, la prévision n'est pas suffisante car elle est beaucoup trop linéaire. Il faut avoir, dès lors, le courage d'imaginer et de proposer des scénarios prospectifs que l'on pourrait définir comme des «utopies cohérentes et apprivoisées». Utopie, le mot abhorré des politiciens, qui se veulent réalistes, concrets et pragmatiques, est lâché! Et pourtant, Messieurs, c'est un des moyens pour stimuler l'imagination et trouver des solutions différentes de celles qui ont échoué.

Les années qui viennent de s'écouler ont montré que nos prévisions étaient «pauvres» parce qu'exclusivement nourries du passé. Nous avons besoin de prévisions «riches» alimentées par une réflexion tous azimuts capable de formuler des images futures souhaitables. Bien sûr, toutes ces images ne se réaliseront pas mais elles fourniront des repères utiles dans un environnement en mutation.

Prenons quelques exemples. Il ne suffit pas de prévoir l'évolution démographique, encore faut-il savoir comment les structures et les comporte-

ments vont évoluer. Aura-t-on affaire à une population vieillissante ou non? La famille va-t-elle se modifier? Les mouvements migratoires internes et externes vont-ils changer de structure? A ces questions, fondamentales pour l'urbanisme, la prévision classique ne répond pas.

En matière économique, Genève glisse-t-elle irrémédiablement vers le tertiaire ou au contraire une greffe industrielle est-elle en train de se réaliser? Faut-il l'encourager et, si oui, comment? Les défis de l'instruction publique ne sont pas moins grands, ni non plus ceux de la justice et de la politique carcérale.

Le Conseil d'Etat dispose de quatre ans pour se poser des questions prospectives de ce type. Dans quatre ans, s'il s'est créé un arsenal de scénarios pour nourrir sa politique, il pourra aborder les années 1990-2000 avec un entrain calme, sinon il risque d'être angoissé, et nous avec, par un environnement global difficile à comprendre et à interpréter.

Prenez votre temps, Messieurs, 100 jours ne suffisent pas; mais attention, 4 ans sont vite passés.

**Claude Raffestin\***

\* Professeur de géographie à l'Université de Genève.

129

## Coup de fil utile

Très recherchés, les numéros de téléphone à trois chiffres. Mais les PTT en ont trouvé un, entre les télégrammes dans une autre langue officielle et le service manuel de réveil, pour un bulletin hebdomadaire d'informations destinées aux consommateurs.

Thème du premier message diffusé sur le 129: la lutte, à coups d'autocollants FRC, contre les envois publicitaires, adressés ou non. Un joli busi-

ness qui rapporte dans les 165 millions par an aux PTT, dont les maisons de vente par correspondance et autres organisateurs de concours et promotions en tous genres sont de bons et fidèles clients.

Comme on voit, la grande régie se confine bel et bien dans son rôle de monopole technique, chargé du transport des informations, et s'interdit d'en censurer la teneur. D'ici que les banques en profitent pour utiliser les cours des devises (n° 160) ou les bulletins de la bourse (n° 166) pour faire un peu de pub en faveur de la privatisation des télécommunications ou contre le développement des chèques postaux...